



Communiqué de presse

janvier 2008

La Fédération Nationale du Portage Salarial - FeNPS - souhaite que l'accord paritaire sur « la modernisation du marché du travail » soit amendé avant sa présentation au Parlement au cours de deuxième trimestre 2008. Dans cette optique elle engage des discussions avec les responsables syndicaux, patronaux, professionnels et politiques.

La flexibilité et la sécurité du travail ont toujours été les maîtres mots de la FeNPS au regard du portage salarial. La Fédération se félicite donc de l'accord qui vient d'être signé pour la modernisation du marché du travail, modernisation à laquelle elle participe depuis sa constitution en se fixant comme objectif de faire reconnaître par la loi cette nouvelle forme de travail et sa légitimité en réponse à des besoins économiques et sociaux. Les récents accords vont dans ce sens.

Néanmoins l'article 19 de ce texte associe le travail temporaire au portage salarial de façon inquiétante. Comme l'a indiqué la FeNPS en décembre dernier : « le travail temporaire est au service d'un employeur pour faire face à des besoins ponctuels, alors que le portage salarial n'est en aucun cas un outil de gestion des ressources humaines. Il est avant tout au service du « porté », pour lui permettre d'exercer une activité autonome ».

L'essence même du portage salarial est en jeu alors qu'il participe depuis une dizaine d'année à la réinsertion professionnelle de nombreuses populations salariées, en particulier les seniors et les femmes.

C'est pourquoi la Fédération Nationale du Portage Salarial **souhaite dans un premier temps se rapprocher des autres organismes professionnels du portage salarial afin de mener une action commune** visant à préciser les incohérences de cette approche.

Contact : Jacques Gosselin Délégué général jgosselin@fenps.fr 0 811 09 44 60

www.fenps.fr